



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Dépôt du rôle de perception

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 1007 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE le rôle de perception pour l'exercice financier de l'année 2024 a été complété et déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE le rôle de perception comprend les taxes et tarifs imposés et à prélever pour l'année 2024;

QUE la Municipalité procèdera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 7 février 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière